

## Qui sommes-nous ?

L'état de santé de votre salarié se dégrade ou est déjà dégradé ?

Le maintien sur son poste de travail est difficile ou va le devenir ?

Vous observez des situations de conflit, d'absentéisme, des changements d'attitude...?

La cellule de maintien en emploi accompagne des salariés :

- dont le parcours professionnel s'avère en risque au motif de la santé physique ou mentale
- en difficulté d'ordre social

Elle est un **appui** auprès des équipes médicales pour la **prise en charge** et l'**accompagnement** des salariés en difficulté socioprofessionnelle.



### Nos objectifs

- Sécuriser le parcours de maintien en emploi des salariés
- Les aider à maintenir une activité professionnelle compatible avec leur état de santé
- Lutter contre la désinsertion professionnelle

## Nous contacter



[secretariatpdp@alpes-sante-travail.org](mailto:secretariatpdp@alpes-sante-travail.org)

04 76 48 05 54



[maintien-emploi@métrazif.fr](mailto:maintien-emploi@métrazif.fr)

04 76 26 04 13



[smieve@smieve.com](mailto:smieve@smieve.com)

04 74 78 34 00



[pole-socio-professionnel@mt2i.org](mailto:pole-socio-professionnel@mt2i.org)

04 76 23 47 30



[severine.pourquier@sistni.fr](mailto:severine.pourquier@sistni.fr)

04 74 28 12 33



[pspme@smi38.fr](mailto:pspme@smi38.fr)

04 76 05 42 00

**présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Prévention et de Santé au Travail

# CELLULE DE MAINTIEN EN EMPLOI

À destination de l'employeur

Une cellule pour le signalement et l'accompagnement des salariés en risque de rupture professionnelle



Prévention des risques professionnels





## Une étape essentielle

L'évaluation de la situation par le médecin du travail et le PSPME pour déclencher l'accompagnement : signalement, orientation, établissement et suivi d'un plan d'action.



## Agir précocement

En dépistant le plus tôt possible les situations à risque de rupture professionnelle, et en anticipant sur la mise en place de mesures d'accompagnement.



## Un objectif

**Lutter contre la désinsertion professionnelle :** en sécurisant le parcours de maintien en emploi des salariés en rupture professionnelle et en maintenant leur employabilité, dans l'entreprise ou par le biais d'une réorientation externe.

# Un accompagnement du Service de Santé au Travail tout au long du parcours professionnel...

L'état de santé interfère avec le travail  
*Accident, maladie...*

Embauche



Accompagnement du Service de santé au travail

- Le salarié peut demander une visite auprès du médecin du travail qu'il soit en poste ou en arrêt de travail lorsqu'il est confronté à une problématique

**Visite occasionnelle :** à ma demande ou à la demande du salarié (peut être confidentielle).

**Visite de pré reprise :** à la demande du salarié ou celle de son médecin traitant ou du médecin conseil, pendant son arrêt de travail, visite confidentielle, pour préparer une éventuelle reprise. Elle est à conseiller pour favoriser le maintien en emploi de mon salarié.

**Visite de reprise :** à ma demande, dans les 8 jours de la reprise.

Reprise du travail

- Aménagement de poste (matériel, horaires de travail, possibilités d'aides financières...)
- Reclassement dans l'entreprise
- Réintégration dans les équipes

Sortie de l'entreprise

- Retraite
- Départ

- Difficulté à maintenir son poste de travail
- Arrêt de travail répété et fréquent
- Dégradation des relations au travail
- Difficulté sociale et financière



L'état de santé compromet le maintien sur le poste de travail



Réorientation

- Bilan de compétence
- Formation

Risque avéré de rupture professionnelle



Approche collective et préventive

Approche individuelle et curative

Sortie de l'emploi - sécurisation du parcours

